



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-132

Déposé le : 25.08.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Postulat Fabienne Freymond Cantone & Consorts : les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles¹ ?

Texte déposé

Les Archives cantonales vaudoises (ACV) sont à la fois au service de l'Administration cantonale dont elles sont le lieu naturel et unique d'accueil des archives, et de la mémoire cantonale dont elles garantissent, en relation avec d'autres institutions cantonales, la conservation des éléments fondamentaux. Ainsi, elles collaborent par des politiques de conseils et d'expertises avec les communes, participent à la réflexion patrimoniale et à la recherche historique sur le Canton de Vaud et sont un pôle de recherche scientifique. Pour remplir cette mission, les ACV doivent rédiger des inventaires, fixer des critères de sélection, hiérarchiser les urgences, réunir les partenaires, expliquer les stratégies et bien sûr subordonner aux choix retenus les ressources humaines, logistiques et financières les plus appropriées.² La généralisation de l'informatique, ainsi que de supports divers (sonores, filmés, cassettes, ...), ainsi que celle de l'information et de témoignages faits par de multiples acteurs (radios ou télévisions locales, sites internet, personnes privées, etc.) bouleverse les schémas d'approche de la mémoire. Il s'agit ainsi, pour tous ces nouveaux supports de mémoire collective, de déterminer ce qu'il faut conserver, comment – le support vidéo et numérique est loin d'être aussi durable

¹ Comprendre la définition des archives audiovisuelles proposée par le groupe de travail Audiovisual Archiving Philosophy Interest Network (AVAPIN) et l'UNESCO en 1998 : « Constituent des documents audiovisuels les œuvres comprenant des images et / ou des sons reproductibles réunis sur un support matériel dont : l'enregistrement, la transmission, la perception et la compréhension exigent le recours à un dispositif technique; le contenu visuel présente une durée linéaire ; le but est de communiquer ce contenu et non d'utiliser la technique mise en œuvre à d'autres fins. »

² Extrait du site Internet des Archives cantonales vaudoises

que le papier -, et par qui.

En suivant l'actualité de ces derniers mois, plusieurs éléments nous interpellent sur ce sujet de l'archivage de données audiovisuelles. Ainsi, nous avons appris que les *archives de CanalNV, la télévision locale du Nord vaudois fermée en 2009, ont été stockées sur un serveur spécifique, et sont publiées sur une plate-forme Web accessible à tout un chacun. C'est la Ville d'Yverdon qui a débloqué un crédit de 100'000 francs pour numériser le lot de cassettes de onze formats différents. (!) et assurer la sauvegarde des images. Yverdon a pu s'appuyer sur l'expérience de la Ville de Lausanne, qui a essuyé les plâtres en s'occupant du patrimoine audiovisuel de feu TVRL, TV Bourdonnette, et Vaud-Fribourg TV*³. Les Archives de la Ville de Lausanne représentent sans doute le meilleur savoir métier et technique en matière d'archives sonores et d'archives filmiques au niveau cantonal si l'on excepte la RTS et la Cinémathèque suisse. Une autre télévision locale, NyonRégionTélévision, a aussi été sous le feu de l'actualité récente. Elle va disparaître sous la forme avec laquelle elle a existé de 2006 à mi-2015 ; à part pour des archives « immédiates », rien n'est prévu ou visé pour des archives permanentes comme témoignage de la vie d'une région pendant près de 10 ans – ceci s'explique parce que cette télévision n'a pas été liée à une commune ou une région pour son financement. Cette variété d'approche quant à l'archivage peut être considérée comme adéquate au vu du principe de la responsabilité individuelle ; cependant elle interpelle du point de vue « mémoire cantonale » : les pratiques et archives audiovisuelles sont variées selon les régions du canton. Est-ce cela que nous voulons ? Ou ne voudrions-nous pas plutôt qu'un examen et un travail de type archivistique soit fait en amont d'une décision de conservation définitive d'éléments de la mémoire d'une localité, d'une région ?

A noter que *Memoriav*, une association nationale, s'occupe des archives audiovisuelles, et depuis 1995, participe financièrement à la sauvegarde et à la conservation des archives sonores, photographiques et filmiques, voire pour définir une politique générale sur le sujet⁴. Les ACV en sont un membre collectif et ont participé à deux projets liés à l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud et à Jack Rollan. Au vu du budget annuel de cette association suisse, quelque 3.5 millions de francs portés en majeure partie par la Confédération, et la masse de documents à conserver, valoriser et diffuser, ce n'est clairement pas là que l'on peut espérer un soutien financier majeur pour le développement d'archives cantonales audiovisuelles. Par contre, cette association est un partenaire essentiel vu qu'elle observe l'évolution technologique et les standards nationaux et internationaux dans le domaine de la conservation du patrimoine audiovisuel et anime un réseau de toutes les institutions et personnes intéressées. De même, les Archives cantonales ont une mission différente de celles de la Cinémathèque suisse, autre acteur des archives audiovisuelles: *un film d'archives est prioritairement gardé pour son apport à la mémoire locale, en complémentarité avec les autres sources d'information, pour sa relation avec les activités de l'administration et les exigences de la recherche. Ainsi ce qui intéresse davantage les Archives, c'est la possession du film original plutôt que sa copie, la valeur patrimoniale plutôt que la qualité cinématographique*⁵, au contraire de la Cinémathèque.

En sus d'avoir comme mission le garant d'une mémoire collective, les Archives cantonales vaudoises sont aussi et d'abord les archives des Autorités politiques vaudoises. Se pose ainsi la question de la conservation des films et enregistrements des séances du Grand Conseil. A ce jour, les ACV n'ont pas de structure technique pour ce faire. Des accords sont passés avec les Archives de la Ville de Lausanne et la Cinémathèque suisse pour l'exploitation de ces sources. Cependant, au nom de leur conservation, il serait logique que ces compléments aux procès-verbaux de séances du Grand Conseil soient conservés avec ces derniers, et pas disséminés dans d'autres institutions, selon qu'ils soient sonores ou filmés. Ceci mérite discussion, et des moyens, si telle volonté de conservation devait rencontrer une majorité politique.

L'attentisme, et l'absence de position claire maintenant, vont provoquer des coûts exorbitants ensuite. La mémoire cantonale est en péril non seulement en raison de sa masse et de sa variété qui croît de manière exponentielle, mais surtout par les contraintes liées à ses nouveaux supports, sans cesse changeants en fonction de la technologie. Forts de ces différentes observations et réflexions, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat, par la voie de ce postulat, de faire un état des lieux sur la question de l'archivage des documents audiovisuels. De plus, une position de nos Autorités sur

³ « Les archives de CanalNV sont disponibles sur le Net », article de Vincent Maedly, 24 Heures du 9 juin 2015

⁴ <http://memoriav.ch>

⁵ Extraits de « La section des archives filmiques de la ville de Lausanne : essai d'un premier bilan transitoire », dans *Revue historique vaudoise*, Gilbert Coutaz, 1996

l'avenir à donner aux archives audiovisuelles qui concernent notre canton (autant celles institutionnelles que celles d'intérêt pour la mémoire collective) devient nécessaire, cela tant pour leur conservation, la valorisation de ces témoins de notre présent et de notre histoire, ainsi que leur diffusion.

Nous désirons développer ce postulat devant le plénum et qu'il soit renvoyé à une Commission du Grand Conseil pour un premier débat et prise de position.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

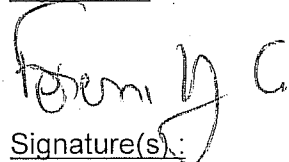
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Fabienne Freymond Cantone Nyon, ce 20 août 2015



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Aellen Catherine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Civaz Philippe	Gander Hugues
Ballif Laurent	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluè François	Guignard Pierre
Bory Marc-André	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Bovay Alain	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Brélaz Daniel	Despot Fabienne	Induni Valérie
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Buffat Michaël	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Chappuis Laurent	Eggenberger-Julien	Kernen Olivier
Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline	Krieg Philippe

Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meinenberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Ventzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli-Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric